



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 16/09/2024  
Reçu en préfecture le 16/09/2024  
Publié le 16/09/2024  
ID : 048-214800393-20240718-D\_2024\_098-DE



Délibération n° 2024\_098

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit juillet,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 12 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

8 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

2 Absents : Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

### **Objet : cession de terrains à la SCI BAPTEMIL (A 1875 et 1876)**

Monsieur Lafourcade présente la demande d'acquisition par la SCI BAPTEMIL (représentée par Monsieur Job) des parcelles cadastrées section A n° 1875 (issue de la parcelle A 1556) et A n° 1876 (issue de la parcelle A 1831) d'une contenance totale de 1170 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section A n° 1875 et 1876 à la SCI BAPTEMIL.

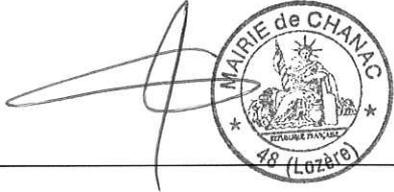
FIXE le prix de vente global à 18 817,80 € HT, soit 26 137,80 € HT (22,34 € le m<sup>2</sup>) diminués des travaux réalisés par l'entreprise SLTP pour le compte de la commune d'un montant de 7 320 € HT (pose d'une plaque pleine sur la parcelle A 1854 et retrait de remblais avec pose de blocs sur les parcelles A 1875 et 1876).

PRECISE que les frais de géomètre pour la division des parcelles seront pris en charge par l'acquéreur.

.../...

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître Boulet, Notaire à Marvejols dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, adjoint au maire, pour signer l'acte notarié correspondant.

|   |  |
|---|--|
| La secrétaire de séance,<br>Florence FERNANDEZ                                    | Le Maire,<br>Philippe ROCHOUX  |
|  |  |

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*